

Valorlub

VZW

ASBL

Organisme de gestion de l'obligation de reprise des huiles usagées

Table des matières

1. Contexte juridique
2. Fonctionnement de VALORLUB
3. Objectifs de VALORLUB
4. Participants
5. Opérateurs
6. Contacts

Contexte juridique

- L'obligation de reprise et d'acceptation des huiles usagées est une réglementation régionale.

Wallonie	Arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2002	Obligation de reprise	depuis 01/07/2002
Bruxelles	Arrêté du gouvernement de la Région Bruxelles - Capitale datant du 18 juillet 2002	Obligation de reprise	depuis 01/01/2003
Flandre	VLAREA du 5 décembre 2003	Obligation d'acceptation	depuis 01/01/2004

Contexte juridique

- L'obligation de reprise est **l'obligation**
 - pour le détaillant, distributeur, importateur et producteur : de reprendre gratuitement les huiles usagées de leurs clients;
 - pour les producteurs et importateurs : de faire traiter à leurs frais les huiles usagées collectées
 - d'atteindre des pourcentages de collecte
 - d'atteindre des pourcentages de valorisation
 - d'informer et de conscientiser les consommateurs et les opérateurs

Contexte juridique

Objectifs de collecte et de traitement

	<i>Pourcentages de collecte</i>	<i>% régénération, re-raffinage, autres réutilisations</i>	<i>% valorisation énergétique directe</i>
Wallonie	100%*	> 60%	< 40%
Bruxelles	100%*	> 60%	< 40%
Flandre	100%*	> 85%	< 15%

* 100% des quantités d'huiles usagées collectables.

Contexte juridique

- Comment satisfaire à la législation ?
 - individuellement : chaque détaillant, distributeur, importateur et producteur
 - reprend gratuitement les huiles usagées de ses clients
 - exécute un plan de gestion individuel approuvé

OU

- grâce à un système collectif : conventions environnementales régionales + organisme de gestion (VALORLUB)

Contexte juridique : Le système collectif



C.E.* : parties concernées

- Fédération Pétrolière de Belgique (FPB)
- Industrie des Huiles Minérales Belges (IHMB)
- Fédération des Entreprises Belges de Distribution (Fedis)
- Confédération Belge du Commerce et de la Réparation Automobile et des Secteurs Connexes (Federauto)

- + trois régions

* Convention Environnementale

Contexte juridique : Le système collectif

Quelles huiles ?

- Huiles de moteur
- Huiles d'engrenage
- Huiles hydrauliques
- Huiles de lubrification pour le traitement des métaux
- Huiles de turbine
- Huiles de transformateurs

Ne sont pas concernés :

PCB, PCT, solvants, antigels, liquides de frein,
liquides hydrauliques à base d'eau/de glycol, ...

Contexte juridique : Le système collectif



Principes de la C.E. pour les huiles usagées des particuliers

- Pas de reprise sur les points de vente,
- Collecte via des personnes juridiques de droit public (PJDP) : parcs à conteneurs, collecte de quartier,...
- Rétribution (forfaitaire) des PJDP pour les coûts liés à l'enlèvement des huiles collectées dans les parcs à conteneurs et pour leur traitement.

Contexte juridique : Le système collectif



Principes de la C.E. pour les huiles usagées des entreprises

- Le système actuel continue à exister (marché libre)
- Valorlub → montant forfaitaire aux producteurs d'huiles usagées, en fonction:
 - Type d'huile
 - *Quantité*
 - *Valeur du marché des huiles usagées*
 - *Attestation d'un opérateur **avec qui Valorlub a un contrat***
- Valorlub → montant forfaitaire aux opérateurs en échange d'informations

Contexte juridique :

Le système collectif

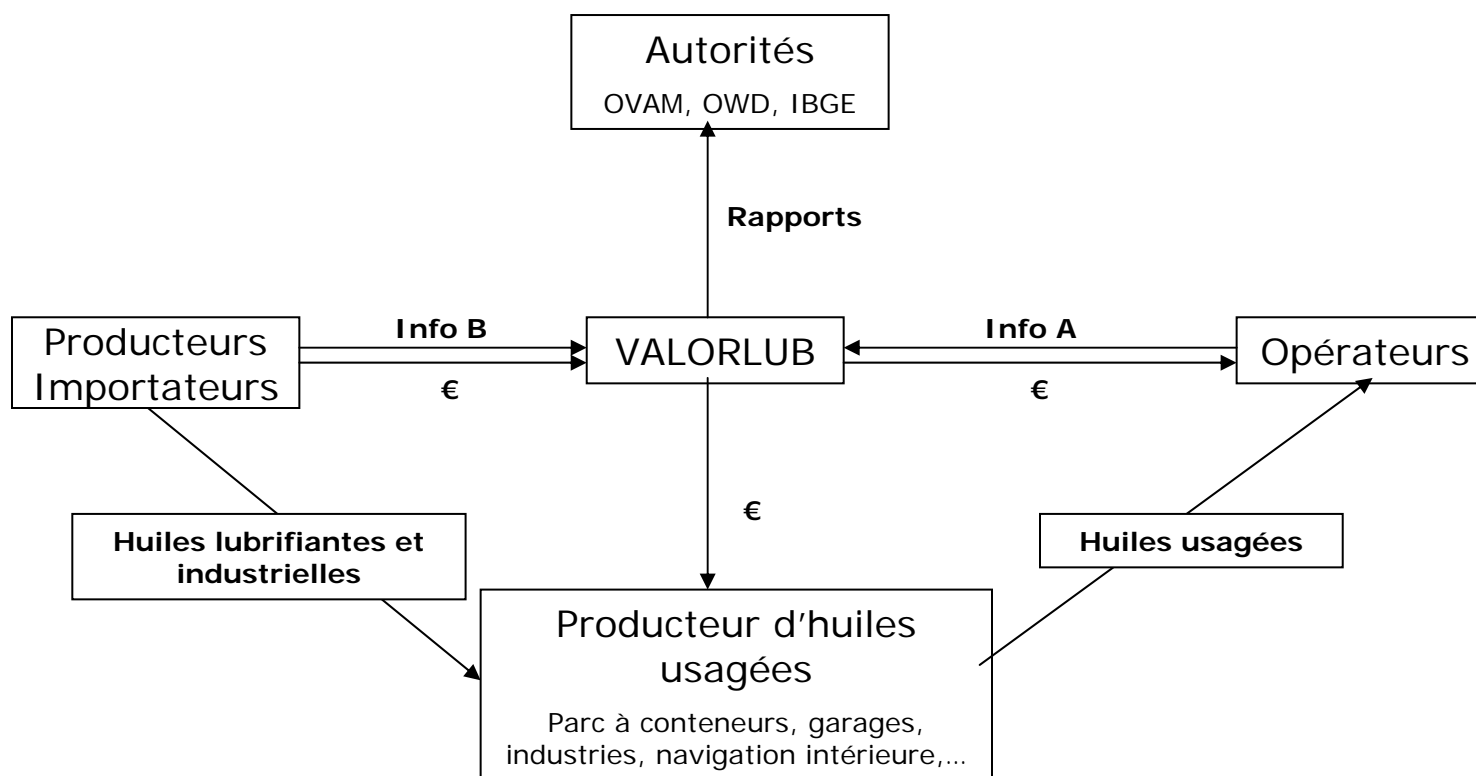


- FPB, IHMB, FEDIS et Federauto négocient une Convention Environnementale avec les trois régions. Accord final en attente;
- FBP, IHMB, FEDIS et Federauto ont créé '**VALORLUB**' le 14.12.2004, qui exercera les tâches pratiques en nom et place de ses adhérents.
- VALORLUB démarre ses activités opérationnelles le 01.01.2007 (condition nécessaire: accord de principe sur la Convention Environnementale)
- Valorlub pourra démarrer son activité dès qu'il y aura un accord sur les conventions environnementales. Actuellement, ce n'est pas encore le cas.

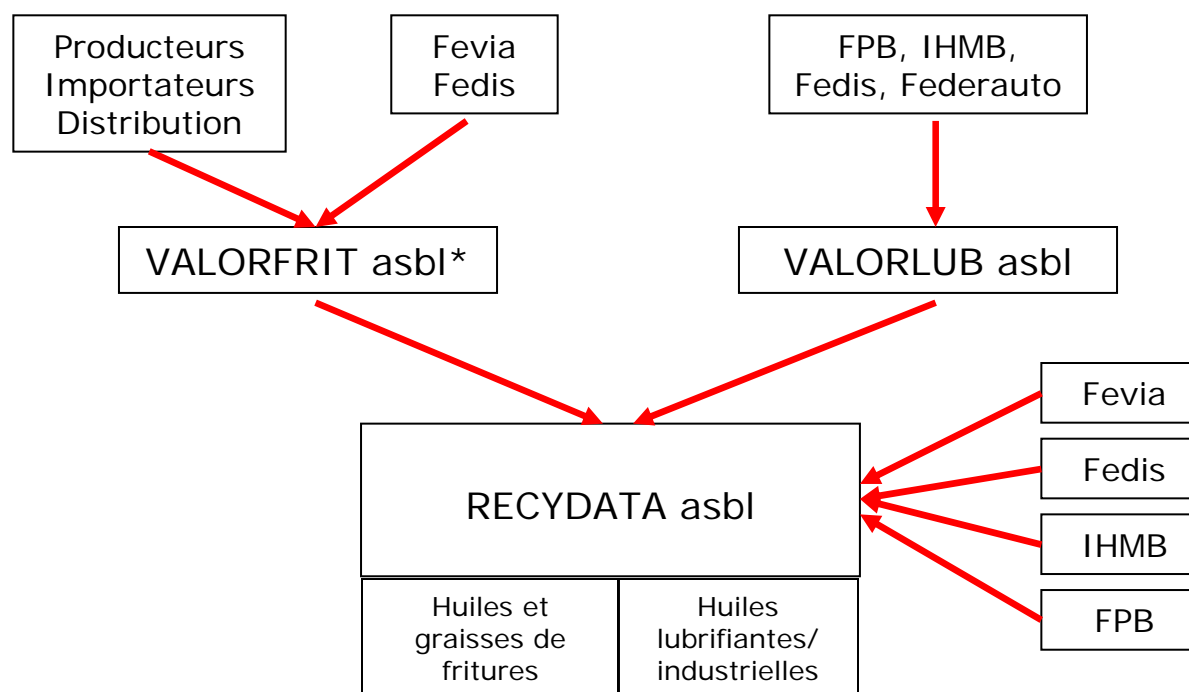
Contexte juridique : Le système collectif



- Comment être en ordre avec la législation ?



Contexte juridique : Structure de VALORLUB et de RECYDATA



* VALORFRIT asbl : organisme de gestion pour les huiles et graisses de fritures usagées

Fonctionnement de VALORLUB

- Le schéma opérationnel de VALORLUB a été mis en place par les différents intervenants (Fédérations, Producteurs/Importateurs, Collecteurs/Transformateurs).
- Les parties concernées se sont régulièrement réunies depuis début 2004 afin de définir le fonctionnement pratique de VALORLUB.

Objectifs de VALORLUB

- Satisfaire aux dispositions de la Convention Environnementale,
- atteindre les 100% de couverture du marché,
- réduire la charge administrative aussi bien chez les opérateurs que chez VALORLUB et ses adhérents,
- ne pas entraver le marché libre.

Les Participants

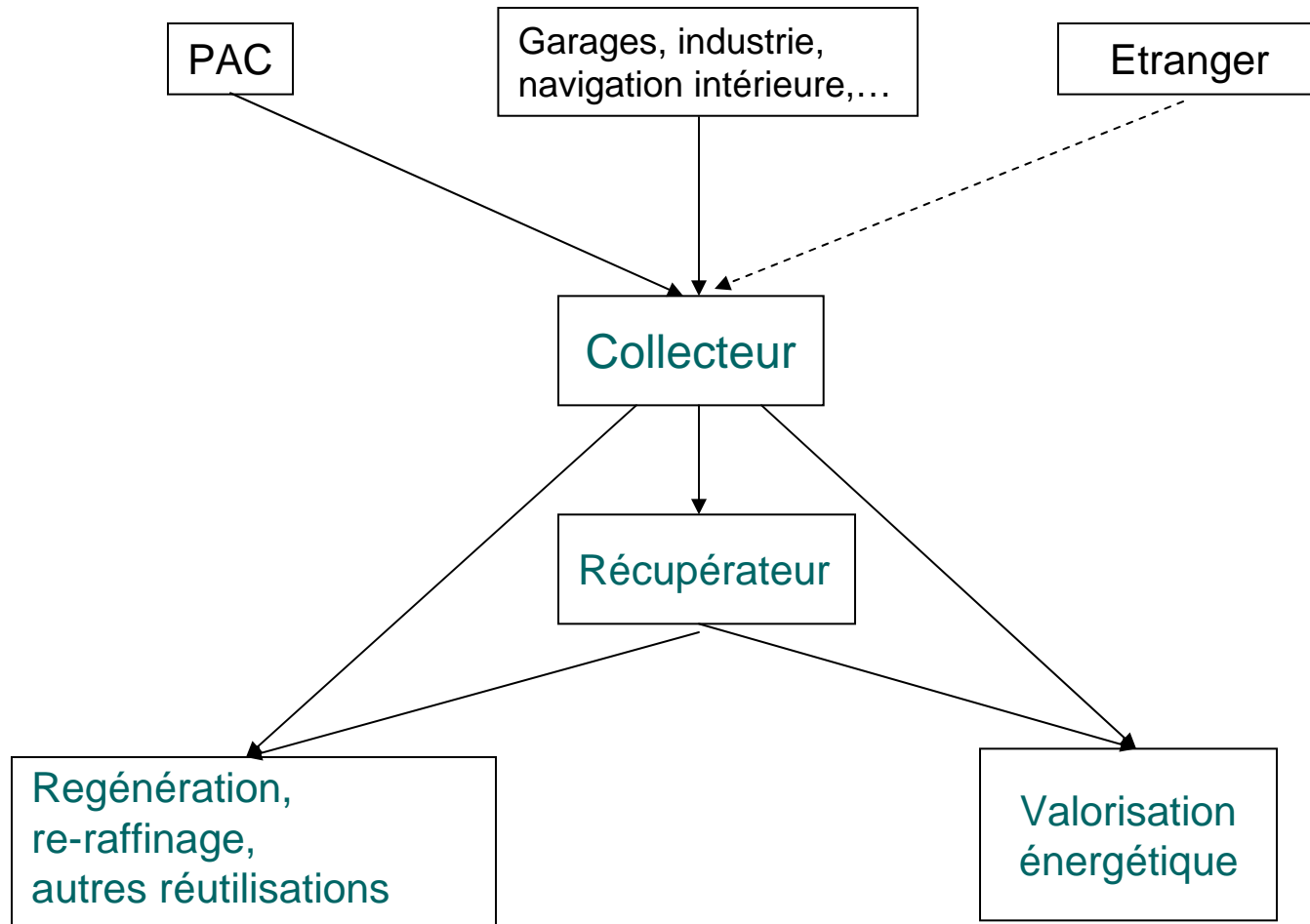
- Les participants de VALORLUB communiquent annuellement à VALORLUB les quantités d'huile qu'ils ont mises sur le marché belge (via leurs productions ou leurs importations).
 - La déclaration à VALORLUB est différenciée selon le type d'huile (huile de moteur, huile de turbine, ...) et la destination (particuliers ou professionnels).
 - La contribution financière* à VALORLUB est calculée par kg (ou par litre) et est déterminée selon le type d'huile et la destination (particuliers ou professionnels).
 - VALORLUB détermine chaque année les quantités d'huiles usagées collectables (en tenant compte des huiles neuves réexportées et des pertes durant l'utilisation des huiles).

* Les contributions financières ne sont pas encore fixées.

Opérateurs

- **Collecteurs:** enlèvent les huiles usagées des parcs à conteneurs, des garages et des entreprises et les transportent vers les sites de traitement ou vers un trader.
- **Récupérateurs:** ils traitent les huiles usagées et conduisent le produit fini en régénération, re-raffinage, valorisation énergétique, etc. ou le vendent à un trader.
- Un 'récupérateur' peut lui-même aussi collecter des huiles usagées.

Opérateurs : Représentation schématique des flux



Opérateurs : Communication des info

- Les opérateurs (collecteurs, récupérateurs) sont agréés par VALORLUB sur base d'un dossier de candidature;
- ils communiquent mensuellement les quantités totales d'huiles usagées collectées et/ou évacuées;
- les quantités collectées et évacuées sont classées en fonction de leur origine et du type d'huile;
- ils reçoivent de VALORLUB une rétribution calculée sur base des quantités déclarées mensuellement.

Contacts

- VALORLUB asbl:

Personne de contact : Frank Vanderpooten

Siège administratif :

- Avenue Reine Astrid 59 bte 8 - 1780 Wemmel
- Tel. : 02/456.84.52.
- Fax : 02/456.84.53.
- Email : info@valorlub.be
- Website : www.valorlub.be